

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du mardi 8 avril 2025

Présidée par Monsieur Claude Comeau, maire

2025-04-149

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 781-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 781 DE CONSTRUCTION, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À RETIRER DES NORMES RELATIVES AU SYSTÈME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRA

Considérant que le *Règlement n° 781 de construction et ses amendements* en vigueur s'appliquent sur le territoire de la Ville de Pincourt ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné pour le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 sous la résolution 2025-03-101 ;

Considérant que le premier projet du *Règlement n° 781-06 modifiant le Règlement n° 781 de construction, tel qu'amendé* a été déposé lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 sous la résolution 2025-03-102 ;

Considérant la tenue de la consultation publique le 8 avril 2025 à compter de 18 h 30 ;

Considérant que les dispositions du projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire, il est

PROPOSÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

APPUYÉ PAR

René Lecavalier

D'adopter le *Règlement n° 781-06 modifiant le Règlement n° 781 de construction, tel qu'amendé, de façon à retirer des normes relatives au système de surveillance par caméra.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE